

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MAI 2012

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Martinière, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, M. Marcel Botton, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Gérard Moneyron, Mme Ana Monnier, M. Didier Duchaussoy, Mme Sylvie Leclercq, Mme Naziha Benchehida, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Thierry Lachaud, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoir :

M. Gérard Moneyron a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard
Mme Sylvie Leclercq a donné procuration à M. José Harter
Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Julien Crespo
M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost
Mme Corinne-Elisabeth Robin a donné procuration à M. Marc Bresciani

Soit :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

ORDRE DU JOUR

Election d'un secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la précédente séance.

- 1 – Schéma Directeur d'assainissement : demande de subvention
- 2 – Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics : demande de subvention
- 3 – Transports scolaires : subvention 2012-2013
- 4 – Communauté de Communes Vexin Seine : modification des statuts
- 5 – Aménagement des Marronniers : Stock foncier
- 6 – Tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe
- 7 – S.I.E.H.V.S : adhésion de la Commune de Brueil en Vexin
- 8 – Jury d'assises 2013 : Tirage au sort

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Election d'un secrétaire de séance.

M. Jean-Claude Waltrégnny est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 28 mars 2012

A la lecture des comptes-rendus des séances du 28 mars 2012 et du 14 décembre 2009, Mme Prévost considère que les explications relatives aux honoraires de l'Architecte de l'extension de l'Espace Marcelle Cuche ne sont pas claires. M. Crespo rappelle que le compte-rendu est une

synthèse des débats et que, par ailleurs, les comptes de l'opération sont à disposition de ceux qui souhaitent les consulter.

Mme Prévost ne remet pas en cause les montants mais plus la rédaction.

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 mars 2012 est adopté.

1 – Schéma directeur d'assainissement : Demande de subvention

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que le Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Vaux sur Seine a été élaboré en 1998/2000 et adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 janvier 2001. Ce schéma a permis de définir un programme quinquennal d'investissement aujourd'hui réalisé.

Les financeurs en matière d'assainissement, que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général des Yvelines, souhaitent que ce schéma soit actualisé afin que les travaux d'assainissement qui seront prochainement lancés soient cohérents avec le développement urbain de la Commune et que ceux-ci soient définis au travers d'un programme hiérarchisé et planifié.

Les premières estimations évaluent le coût d'actualisation du schéma Directeur à 15 000 € HT. Le Conseil Général peut subventionner cette étude à hauteur de 10 % et l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'actualiser le schéma directeur d'assainissement collectif et autorise le Maire à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Yvelines.

2 – Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics : demande de subvention.

Engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la lutte contre la précarité énergétique, le Département a décidé de se doter d'un plan Climat - Energie Territorial. Aussi, le Conseil Général a approuvé un nouveau dispositif d'aide en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics. M. Crespo expose au Conseil Municipal que les travaux d'isolation et de ventilation de l'Espace Marcelle-Cuche peuvent être financés à ce titre, à hauteur de 50% du montant HT des travaux, subvention plafonnée à 50 000 € HT par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département, avec un démarrage anticipé des travaux.

3 – Transports scolaires : subvention 2012-2013.

Mme Robin, Maire adjoint aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a fixé à 44,50 €, la subvention municipale attribuée aux familles des collégiens et des lycéens de l'Enseignement Public utilisant les transports en commun pour fréquenter leur établissement.

Le Conseil Municipal est appelé à augmenter le montant de la subvention pour la rentrée 2012/2013 d'un euro, le prix restant à la charge des familles après déduction de l'aide communale étant de 118,50 € pour la carte Imagine'R et de 58,40 € pour les cartes Scolaires Bus et Scol'R.

M. Welker regrette que cette aide ne repose pas sur des critères sociaux et la considère comme discriminatoire au regard des établissements privés.

Mme Robin rappelle que cette aide palie l'absence d'établissements d'enseignement secondaire sur Vaux, enseignement qui est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Mme Chiumenti précise qu'en cas de difficultés économiques, les familles peuvent bénéficier d'une aide du CCAS.

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Prévost, 4 contre : M. Welker, M. Lachaud, M. Bresciani, Mme Corinne Elisabeth Robin), le Conseil Municipal décide de porter la subvention communale en faveur des transports scolaires à 45,50 €.

4 – Communauté de Communes Vexin Seine Modification des statuts

Les compétences exercées par la Communauté de Communes Vexin-Seine sont fixées par des statuts, adoptés par délibération des Conseils Municipaux des Communes membres à la règle de la majorité qualifiée.

M. Crespo précise à l'Assemblée que lors de son dernier conseil communautaire en date du 4 avril 2012, la Communauté de Communes a proposé une modification de ses statuts afin d'exercer la compétence « aménagement numérique d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les actions oeuvrant à l'accomplissement du schéma départemental territorial d'aménagement numérique des Yvelines, qui a pour objectif de déployer la fibre optique pour tous les foyers ».

En effet, le Département des Yvelines mène un plan d'aménagement numérique en complément des investisseurs privés, soit sur 158 communes.

Le déploiement prévoit 3 200 km de réseau de fibre optique, prolongé jusqu'au domicile du particulier, sous un délai de 7 ans.

Le financement de cet investissement repose pour 12 % sur les EPCI (18, 69 M €) pour un investissement total de 156 M €.

Le territoire de Vexin Seine a été intégré, dans ce plan départemental, à la « Communauté d'Agglomération Vexin Centre Seine Aval », EPCI ne disposant actuellement d'aucune existence juridique. Néanmoins, la Communauté de Commune de Vexin Seine a souhaité se positionner comme un acteur concourant à la réussite de ce projet.

M. Le Guillevic est le référent communal pour le suivi de ce dossier.

Mme Prévost s'interroge sur les modalités de financement de cet investissement et qui ne sera pas gratuit pour les utilisateurs finaux.

M. Le Guillevic précise tout l'intérêt de cet investissement pour les particuliers qui ne reçoivent pas correctement internet.

M. Welker se demande pourquoi la Communauté de Communes Vexin Seine se positionne alors qu'elle est appelée à disparaître conformément au Schéma Départemental de coopération Intercommunale.

M. Crespo explique qu'il s'agit d'une prise de position afin de bénéficier les premiers de cet investissement. Il précise que cette compétence sera transférée lors de la création de la Communauté d'Agglomération.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Prévost), le Conseil Municipal approuve le projet de modification de statuts de la Communauté de Communes Vexin Seine.

5 – Aménagement des marronniers : stock foncier

M. Bréard rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 6 juillet 2007 et du 29 mars 2010, la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, par convention, la maîtrise foncière du plateau des Marronniers.

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil municipal.

Ainsi, au cours de l'année 2011, l'EPFY n'a procédé à aucune acquisition ou cession sur votre territoire, le stock acquis demeurant à 2 096 658 €, soit 4,6 ha. Il reste à ce jour encore 1,8 ha à acquérir.

Le Conseil municipal en prend acte.

6 – Tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe

Le service « Jeunesse » de la Commune de Vaux sur Seine accueille les adolescents à partir de 12 ans dans les locaux de la Martinière. A terme, cette compétence pourrait être transférée à la Communauté de Communes Vexin Seine.

M. Crespo rappelle que depuis 2009, la personne en charge de cet accueil est placée, à sa demande en disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans. Dès lors, une personne a été recrutée afin de poursuivre cet accueil. A compter du 1^{er} juillet 2012, l'agent titulaire doit réintégrer son poste. Toutefois, afin de permettre la continuité du service dans les meilleures conditions possibles, la personne recrutée pour remplacer l'agent indisponible restera en poste. Aussi est il nécessaire de créer un deuxième emploi d'adjoint animation territorial de 2^{ème} classe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

7 – S.I.E.H.V.S : Adhésion de la commune de Brueil en Vexin

Par délibération en date du 8 mars 2012, le Comité Syndical du S.I.E.H.V.S a émis un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Brueil en Vexin.

Le Conseil Municipal de chaque commune adhérente est ainsi invité à se prononcer sur cette décision dans un délai de trois mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de Brueil en Vexin au S.I.E.H.V.S.

8 – Jury d'assises 2013 : Tirage au sort

Par arrêté préfectoral en date du 28 février 2012, Monsieur le Préfet des Yvelines invite les Conseils Municipaux à dresser une liste d'électeurs appelés à participer au Jury d'Assises 2013.

Le Conseil Municipal a procédé à partir de la liste électorale, à tirer au sort 12 électeurs, soit un nombre triple de celui des jurés appelés à siéger.

N°		NOM	PRENOM			ADRESSE
1	Mme	PIAZZA	Magalie			Chemin des Hauts Près
2	M	FOURCADE	Camille			Chemin des Plâtrières
3	Mme	ROUVIER	Françoise			8 rue des Groux
4	Mme	DUSSOULIE	Liliane	ép	GELSOMINO	Chemin des Clos
5	Mme	ABOU AFIA	Nadia			11 boulevard Angibout
6	M	GUILLAUD	Maurice			4 rue du Château
7	Mme	BALAS	Brigitte	ép	CHIUMENTI	197 Bis rue du Gal de Gaulle
8	Mme	PEYRONEL	Catherine			6 rue du Capitaine Potrel
9	Mme	BARDET	Liliane	ép	CHAUBY	87 rue du Temple
10	Mme	SAINT-MARC	Marie	ép	HOMO	28 Bis rue du Temple
11	Mme	ROGER	Isabelle	ép	ROULET	13 rue du Temple
12	M	MARQUE	Gilles			44 route de Pontoise

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

* M. Crespo rapporte à l'Assemblée la réponse de la Préfecture à des riverains de Port Maron qui se plaignent des odeurs émanant de l'entreprise Val de Seine Enrobés de Verneuil sur Seine : les résultats des contrôles des émissions atmosphériques sont conformes aux exigences réglementaires.

* Concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, M. Crespo informe le Conseil Municipal que l'arrêté du Préfet a été juridiquement attaqué par la Communauté de

communes Vexin Seine, l'Association de préfiguration et certaines communes isolées. Le périmètre de la future intercommunalité n'est pas encore définitif à ce jour.

Pour ce qui est de la passerelle piétonne entre les Mureaux et Meulan, les différents échanges et débats entre les communes et les maîtres d'ouvrage (Conseil Général, SMSO, EPAMSA) ont permis d'engager la réflexion pour la création d'une 3^{ème} voie sur les ponts, dédiée aux transports en commun, en récupérant les trottoirs.

* M. Bréard fait un point à date sur le dossier PIRES/FISCHER. Actuellement, le chantier de construction de M. et Mme PIRES est arrêté temporairement dans l'attente de travaux de soutènement des terres.

L'implantation du bâtiment a été vérifiée par les services de la DDT des Yvelines et est conforme au permis de construire autorisé.

* M. Crespo fait un point sur le service Public Assainissement non collectif (SPANC), compétence transférée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan les Mureaux depuis 2004. Le SIAM a lancé une consultation afin de mener à bien le contrôle de tous les dispositifs d'assainissement autonome avant le 31 décembre 2012 et c'est la société VEOLIA qui a été choisie, le coût de la 1^{er} visite de conformité s'élevant à 181, 67 €.

* M. Bresciani s'interroge sur le devenir de la Poste. M. Crespo qualifie de statu quo la situation actuelle suite à la mobilisation qui intervenue à Juziers pour faire échouer le projet de fermeture de cet établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire

Julien CRESPO